

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 06/10/2015

Le 15 octobre 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Marie Jeanne BEGUET, Bernard REY (pouvoir à F. VALLOS), Martial THEVENET.

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT.

OBJET : TRANSPORT – Convention constitutive de groupement de commande Multitud'3

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle au Bureau que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée est adhérente depuis le 1^{er} janvier 2014 à la centrale de mobilité Multitud' permettant de diffuser de l'information sur les différents moyens de déplacements disponibles dans 18 réseaux de transports publics.

Un avenant a été conclu en septembre 2015 entre les signataires de la convention Multitud' afin de prolonger la centrale de mobilité Multitud' pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 4 janvier 2017.

Les partenaires souhaitent aujourd'hui poursuivre la dynamique du « collectif Multitud' » sur le grand territoire de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (AML).

Une réflexion, pilotée par le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) et cofinancée par les partenaires Multitud', a donc été menée courant 2014 afin d'identifier les besoins et les évolutions du service d'information voyageurs à l'échelle de l'AML. Ces travaux ont permis d'aboutir à un partage des enjeux et à un accord sur les actions à conduire collectivement au service d'une mobilité durable pour ce grand territoire.

Il convient désormais de constituer conformément aux dispositions de l'article 8-2° du code des marchés publics un groupement de commandes, dont la convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement.

Le groupement constitué pour l'organisation commune de procédures de consultations relatives au projet de service d'information voyageurs sur l'Aire Métropolitaine Lyonnaise est dénommé « Multitud'3 ».

Ce projet a pour ambition d'apporter des réponses adaptées aux enjeux identifiés lors de l'étude amont réalisée courant 2014 / début 2015, à savoir :

- L'ambition partagée d'offrir au voyageur à terme une information multi-modes, en temps réel lui permettant de choisir son mode de déplacement et d'être accompagné, orienté, en fonction de ses besoins et de la situation du moment,
- La nécessité de mieux coordonner les offres de mobilité à l'échelle du bassin AML et de fournir une information fiable, y compris en temps réel, sur ces offres. Pour être pleinement attractive, l'offre de transports doit être de bonne qualité, performante et cohérente, pour encourager le citoyen à modifier ses comportements et habitudes de déplacement.

- L'objectif transversal d'optimiser le dispositif territorial par la mutualisation des dispositifs d'information voyageurs existants aux échelles locales et régionale.

Le coût d'objectif des prestations, objet de ce groupement de commandes est estimé à environ 700 000 € TTC pour une durée de marché de 4 années (2016/2021).

La participation de la CCDSV est inchangée, à hauteur de 0.36 % des dépenses réparties entre les AOTU, soit 2 520 € TTC pour les 4 années.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'approuver la convention constitutive de groupement de commande Multitud'3 qui a pour objet de permettre l'organisation et le lancement commun :

- de la consultation relative aux missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage relatif à l'élaboration du cahier des charges du prestataire, de la passation du (des) marché(s) et du suivi de sa (leur) mise en œuvre,
- de l'appel d'offres pour la fourniture d'un référentiel de données dénommé Multitud'3 auquel sont associées des fonctionnalités à des fins d'information voyageurs et de nouveaux services à destination des membres du groupement de commande,
- de tout(es) autre(s) consultation(s) qui serait(ent) nécessaire(s) pour la mise en œuvre du service souhaité.

Ces prestations feront l'objet de procédures de consultations visant à conclure des marchés entre les prestataires retenus et le Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) en sa qualité de coordonnateur du présent groupement et représentant à ce titre les membres du groupement désignés par la convention.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la convention constitutive de groupement de commande Multitud'3,
- ✓ Autorise le président à signer cette convention et tout autre document relatif à cette convention

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151015-2015B30-TR
Affichage le :

22 OCT. 2015

A Trévoux, le 15/10/2015

22 OCT. 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

**Pour le Président empêché
Le Vice-Président**

